

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-074

L'an deux mille vingt-six

Le vingt-deux avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 36

Votes 37

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROUPI, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATION :

Jean-Louis LACROIX donne procuration à Christèle CROZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale DANIEL

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-21, L. 2224-37-1 et L. 5211-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Energies du département du Rhône (SYDER – Territoire d'Energie Rhône) validés par arrêté préfectoral n° 69-2025-09-11-00006 du 11 septembre 2025,

Vu la délibération n° CS_2015_055 du Comité syndical du SYDER du 29 septembre 2015 portant création de la Commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE),

L'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, codifié à l'article L. 2224-37-1 du CGCT, a prévu la création d'une commission consultative créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 (réseau public de distribution de l'électricité) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inclus dans le périmètre du syndicat.

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Désignation du
représentant de la
Copamo à la
Commission
Consultative Paritaire
de l'Energie (CCPE)
créée par le SYDER**



Le Comité syndical du SYDER a ainsi institué, par délibération en date du 29 septembre 2015, une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE).

Cette commission, créée pour garantir le dialogue entre les syndicats d'énergie et les EPCI, exerce les trois missions principales suivantes :

- Coordonner l'action de ses membres dans les domaines de l'énergie
- Mettre en cohérence leurs politiques d'investissement
- Faciliter l'échange de données

Chaque EPCI y dispose d'un représentant.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 27 AVR. 2026

Notifié ou publié

le 27 AVR. 2026

Le Président

DESIGNE Laurent NAULIN pour représenter la Communauté de Communes du Pays Mornantais au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) créée par le SYDER.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Le Président

Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 27 AVRIL 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le secrétaire de séance,
Pascale DANIEL